

## Charte du solo

Nous vous informons que la charte du Solo fait partie intégrante des conditions générales de vente.

### ◆ Anonymat :

123 Solo s'engage à ne jamais transmettre aux autres participants des données personnelles vous concernant y compris celles présentes dans votre dossier d'inscription. De plus, 123 Solo s'engage à respecter en tout point les lois et règlements en vigueur sur la protection des données personnelles.

### ◆ Droit à l'image :

123 Solo informe aux participants sélectionnés pour le séjour qu'ils sont susceptibles d'être photographié ou filmé en groupe, durant le séjour, et diffusé sur le site internet [www.123Solo.fr](http://www.123Solo.fr).

Ces représentations seront utilisées à des fins d'illustrations du séjour par la société Vista Voyages et Sports. Elles ne peuvent en aucun cas être utilisées à d'autres fins.

### ◆ Sélection des participants :

A la réception du dossier d'inscription, 123 Solo étudie votre candidature.

Si le dossier d'inscription est sélectionné, 123 Solo contacte le futur participant au séjour et indique comment procéder au règlement.

123 Solo se réserve le droit de contrôler et de rejeter toute inscription incorrecte ou non conforme à l'esprit du séjour.

### ◆ Lieu et animations :

123 Solo s'engage à contrôler ou à exclure du lieu du séjour tout client ayant un comportement incorrect ou non conforme à l'esprit du séjour et ce durant toute la durée du séjour. Si un problème de comportement est signalé, 123 Solo vérifiera la réalité du problème et pourra interdire définitivement au participant, qui est à l'origine de ces problèmes, l'accès au séjour de 123 Solo.

### ◆ Paiement :

Chaque séjour sera clairement expliqué ainsi que son tarif qui est disponible dans le dossier d'inscription.

### ◆ Support :

123 Solo s'engage à donner aux internautes des moyens techniques s'ils ne souhaitent plus être contactés ou s'ils souhaitent signaler tout problème.

### ◆ Aptitude :

A titre préventif, 123 Solo demande aux participants de bien vouloir fournir un certificat d'aptitude sportive pour les différentes activités proposées durant le séjour.

A défaut de présentation de ce certificat, la responsabilité des organisateurs ne sera pas engagée.